RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Inserm
La science pour la santé
From science to health

Campagne d'avancement de grade par examen de sélection professionnelle 2025

Ouverture : **5 juin 2025**
Date limite de préinscription : **4 juillet 2025 – 17 heures**
Date limite de validation : **7 juillet 2025 – 17 heures**

La candidature aux examens de sélection professionnelle pour l'accès aux grades des ingénieurs d'études hors classe (IEHC), toutes branches d'activité professionnelle confondues, de l'Inserm est totalement **dématérialisée depuis le site internet Inserm Pro et l'application GAIA de l'Inserm :**

https://pro.inserm.fr/je-travaille-a-linserm/ressources-humaines/carriere/appreciation-et-promotion-des-it/selection-professionnelle

Pour toute question, veuillez contacter le Service de Développement des Ressources Humaines, (SDevRH) : selection-professionnelle.drh@inserm.fr

1/ La démarche de pré-inscription :

Vous êtes un fonctionnaire titulaire Inserm en position d'activité ou de détachement :

Connectez-vous, sur le site internet **https://www.gaia2.inserm.fr** / Rubrique : **Sélection professionnelle 2025** (préconisation : **le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox**) avec vos identifiants de messagerie Inserm (@inserm.fr) en cliquant sur le lien de gauche :

« SE CONNECTER ».

Cliquez sur **« s'inscrire »**, vous serez alors redirigé-e vers une page d'inscription à valider pour accéder à la saisie de votre dossier de candidature. Une fois inscrit, vous accéderez à votre espace personnel en cliquant sur le lien **« Accès au processus ».**

Vous ne connaissez pas les identifiants de votre compte de messagerie Inserm (@inserm.fr) ?

- Contactez le responsable informatique en région dont dépend votre délégation de rattachement.

2/ Validation et transmission du dossier de candidature :

Lorsque vous avez terminé la saisie d'une fiche, il est impératif de l'enregistrer en cliquant sur le bouton **« ENREGISTRER »** en haut de la page. **Votre dossier doit être ensuite validé sur GAIA – Rubrique : « Sélection professionnelle » en respectant la date limite.**

Ce n'est que lorsque toutes les fiches sont enregistrées et les champs obligatoires (marqués d'un astérisque) remplis que la candidature peut être validée et transmise.

Pour cela, vous devez cliquer sur le bouton : « VALIDER ET TRANSMETTRE MA CANDIDATURE »
Après la validation du dossier de candidature, vous recevrez par courrier électronique un accusé de réception.

N'oubliez pas de vous déconnecter après la saisie de vos données et la validation de votre dossier sur GAIA (cliquez sur le symbole « ⏻ » en haut à droite de l'écran).

Une fois les rubriques entièrement remplies, le dossier doit être **validé dans GAIA**, **accompagné de l'organigramme de la structure.** Tout dossier incomplet et non validé est considéré comme irrecevable.

Les dossiers doivent **impérativement** être validés avant les dates et heures limites sur **l'application GAIA de l'Inserm.**

Un accusé de réception, preuve de validation, sera délivré aux candidats.

NOMBRE DE POSSIBILITES OUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Examen sur la sélection professionnelle	Numéro d'examen	Nombre de postes
Ingénieur d'études hors classe **(IEHC)** **BAP A-B-C-D-E-F-G-J**	**IEHC - 4**	**21**

CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER A UN EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE

- **Fonctions d'ingénieurs d'études hors classe (IEHC)**

Les ingénieures et ingénieurs d'études hors classe assurent des fonctions ou des missions de conception, d'élaboration et de développement. Ils mettent en œuvre des savoir-faire à forte valeur ajoutée et sont reconnus pour leur expertise dans leur domaine. Ils ont la responsabilité ou la co-responsabilité de conduire des projets en mobilisant les ressources adaptées et en proposant des initiatives innovantes ou de gérer des moyens humains, budgétaires et techniques d'un pôle/service.
Ils peuvent exercer leurs activités dans le cadre de fonctions de coordination ou d'aide au pilotage ou de fonctions d'appui et support à la recherche. Ils peuvent être amenés à encadrer des personnels. Ils contribuent à la transmission des connaissances ou à la valorisation et à la diffusion des résultats de la recherche et de l'information.

Vous devez remplir certaines conditions de promouvabilité pour vous inscrire et déposer un dossier à l'examen d'avancement de grade IEHC.

Conditions statutaires requises d'avancement de grade IEHC ***(Article R.423-49 du code de la recherche)***
• Justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans le corps civil ou un cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau
• Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'IECN

Ces conditions s'apprécient au 31 décembre 2025, au plus tard.

Pour information :

L'examen de sélection professionnelle d'accès au grade IEHC comporte deux phases successives : l'admissibilité sur dossier et l'audition.

- Une phase d'admissibilité sur dossier est introduite sur cet examen, comme stipulé dans **l'arrêté du 17 avril 2025** modifiant divers arrêtés relatifs aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration des établissements publics scientifiques et technologiques. **Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués à l'audition.**

- Le rapport du supérieur hiérarchique n'est pas exigé dans la constitution du dossier de candidature.

CONTACTS

➢ *Des précisions sur la campagne d'examens de sélection professionnelle à l'Inserm, une question sur le dossier de candidature, les épreuves, les résultats ?*

→ Contactez **le Service de Développement des Ressources Humaines (SDevRH)**
Département des Ressources Humaines de l'Inserm (DRH)
101 rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13

Courriel : selection-professionnelle.drh@inserm.fr

Lynda FOURSAC
Tél : 01 41 23 61 21

Sarah FREART
Tél : 01 82 53 34 77

Mariana MARTHE
Tél : 01 44 23 67 54

Elena ZHEGALINA-LE-DRO
Tél: 01 82 53 34 78

Responsable du Pôle Concours Ingénieurs et Techniciens
Rahma MEDJAHDI
Tél : 01 44 23 62 22

Responsable du pilotage des processus recrutement et carrières I.T. et Chercheurs
Marc CRESSANT
Tél : 01 44 23 62 19

Pour toute question, n'hésitez pas à adresser un mail :
selection-professionnelle.drh@inserm